

# COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 17 JUIN 2021

---

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE FERRET, M. PASCAL BECQUET, MME JANINE HOPIN, M. PATRICK DUPONT, MME CÉLINE BERNARD, M. JEAN ROZET, M. ALAIN LEMAIRE, MME DOROTHÉE DORIER, M. LIONEL MESSIEUX, MME VALÉRIE MOREL.

ABSENTS EXCUSÉS : MME SABRINA RAPIN QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PHILIPPE CALMUS, M. ROMAIN LALOUPETTE QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PASCAL BECQUET, MME PASCALE BOURGUET, M. CYRILLE LECACHEUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

M. LE MAIRE DEMANDE À L'ASSEMBLÉE DE RAJOUTER 3 POINTS À L'ORDRE DU JOUR.

L'ASSEMBLÉE À L'UNANIMITÉ DONNE SON ACCORD

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13/04/2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13/04/2021

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF MAISON MÉDICALE 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF MAISON MÉDICALE 2020

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION MAISON MÉDICALE 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE DE GESTION MAISON MÉDICALE 2020

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2020

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION MARAIS 2021**

M. LE MAIRE RAPPELLE QUE L'ANIMATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000 DES MARAIS DE LA SOUCHE EST ENVISAGÉE DE NOUVEAU POUR L'ANNÉE 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE LE MONTANT PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES SUIVANT :

■ ASSISTANCE À L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DES MARAIS DE LA SOUCHE (CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE) : 3 390.23 €

■ OPÉRATIONS D'ANIMATION DES DOCOB DES MARAIS DE LA SOUCHE (AMSAT) : 250.00 €

■ RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF COMMUNAL CHARGÉ DU DOSSIER : 233.90 €

→ SOLLICITE DE L'ÉTAT UNE SUBVENTION AU TAUX DE 100 %

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX AMIS DE LA BASILIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 500 € AUX AMIS DE LA BASILIQUE.

**OBJET : INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE DE VERSER À L'ASSOCIATION DIOCÉSAIN DE LA PAROISSE DE LIESSÉ NOTRE DAME LA SOMME DE 479.86 € AU TITRE DES INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE.

**OBJET : REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À ÉMETTRE UN TITRE DE RECETTES POUR LA REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER POUR UN MONTANT DE 667.85 € (DÉBITEUR : ORANGE)

**OBJET : LOYERS ACADEMIE MUSICALE**

M. LE MAIRE EXPLIQUE QU'EN RAISON DE LA PANDÉMIE L'ÉCOLE A DÛ FERMER UN MOIS ET QU'À CE TITRE ILS SOLLICITENT UNE REMISE GRACIEUSE D'UN MOIS DE LOYER POUR LES 2 LOCATIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DE LA NON FACTURATION DES LOYERS POUR LE MOIS D'AOÛT 2021, À SAVOIR :

- 505.77 € POUR LE LOYER DU 13 RUE DE LA PLUME AU VENT
- 400.79 € POUR LE LOYER DU 16 PLACE JEANNE D'ARC

**OBJET : RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'ADOPTER LES RATIOS COMME INDIQUÉS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS :

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

GRADE		GRADE D'AVANCEMENT		RATIO VOTÉ PAR LE CONSEIL
RÉDACTEUR 2 <sup>ÈME</sup> CLASSE	PRINCIPAL	RÉDACTEUR 1 <sup>ÈRE</sup> CLASSE	PRINCIPAL	100 %

**OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – FILIÈRE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT LA NÉCESSITÉ DE TRANSFORMER L'EMPLOI DE RÉDACTEUR CHEF CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 19/10/2010 EN RÉDACTEUR PRINCIPAL 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DE MODIFIER LE TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE EN TRANSFORMANT LE POSTE DE RÉDACTEUR CHEF EN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE.

**OBJET : CRÉATION D'EMPLOI : AGENT DE MAÎTRISE**

CONSIDÉRANT LA NÉCESSITÉ DE CRÉER 1 EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE OU D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL À TEMPS COMPLET AFIN DE POURVOIR AU REMPLACEMENT D'UN AGENT FAISANT VALOIR SES DROITS À LA RETRAITE,

**LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE,**

**1/ LA CRÉATION D'1 EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAÎTRISE OU D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, RELEVANT DE LA CATÉGORIE C À TEMPS COMPLET À RAISON DE 35 HEBDOMADAIRES POUR ASSURER LES MISSIONS PRINCIPALES SUIVANTES :**

- **ENCADREMENT DES PERSONNELS EN POSTE (ADJOINT TECHNIQUE, APPRENTIS, STAGIAIRES)**
- **ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS**
- **REMONTÉES D'INFORMATIONS AUX ÉLUS**

**LE TABLEAU DES EMPLOIS SERA MODIFIÉ ULTÉRIEUREMENT EN FONCTION DU GRADE DE L'AGENT RECRUTÉ.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR UNE ABSTENTION ET 12 VOIX POUR,**

**→ AUTORISE LA CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE OU D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL.**

**→ DIT QUE LE TABLEAU DES EFFECTIFS SERA MODIFIÉ ULTÉRIEUREMENT EN FONCTION DU GRADE DE L'AGENT RECRUTÉ.**

**→ DIT QUE LES CRÉDITS NÉCESSAIRES À LA RÉMUNÉRATION ET AUX CHARGES DES AGENTS NOMMÉS DANS LES EMPLOIS SONT INSCRITS AU BUDGET COMMUNAL 2021.**

**OBJET : EMBAUCHE D'UN APPRENTI**

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE SUR LE SUJET,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,**

**→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021 ET POUR UNE DURÉE DE 2 ANS.**

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SANTA CASA AUX AMIS DE LA BASILIQUE**

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE SUR LE SUJET,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,**

**→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SANTA CASA AUX AMIS DE LA BASILIQUE.**

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE : VISITES GUIDÉES DANS LES MARAIS**

**M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE MME MARIE LAPOINTE GUIDE CONFÉRENCIÈRE SOUHAITE PROPOSER DES VISITES GUIDÉES DES MARAIS. LES PRESTATIONS**

**SERAIENT PAYÉES DIRECTEMENT PAR SES CLIENTS. IL S'AGIRAIT D'UNE  
CONVENTION ENTRE LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-  
FRANCE, LA MAIRIE ET MME MARIE LAPOINTE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,**

**→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION ENTRE LE  
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE, LA MAIRIE ET  
MME MARIE LAPOINTE POUR LES VISITES GUIDÉES DES MARAIS.**

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 05**

**LE MAIRE  
PHILIPPE CALMUS**

**LE SECRÉTAIRE  
PASCAL BECQUET**